



Tabagisme dans un bureau à usage individuel

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 2 janvier 2007

Peut-on fumer dans un bureau à usage personnel, c'est à dire non collectif ?

Réponse :

Le cas du bureau à usage strictement individuel n'existe pas comme le précise la [circulaire du 29 novembre 2006](#) :

- s'applique aux bureaux, même occupés par une seule personne, dans la mesure où plusieurs personnes y ont accès, notamment le personnel d'entretien.